

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 595-1**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 10 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement amendant le règlement numéro 595, lequel décrète la réalisation de travaux d'infrastructure, afin de retirer les travaux qui y étaient prévus sur le boulevard Claude-David et d'abaisser l'emprunt autorisé.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 février 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de février 2026.

Le greffier adjoint,



M^e Stéphane Desrochers, avocat